



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de Mont-Arance-Gouze-Lendresse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-21,

Vu la demande de l'association GUIT & GUITAR pour l'organisation de Mont Festival se déroulant le samedi 07 juin 2025,

### A R R Ê T É

**Article 1** – La Commune de Mont met à disposition le boulodrome à destination de l'association GUIT & GUITAR, interdit la circulation et le stationnement sur la place de la Mairie du vendredi 06 juin à 8h00 au lundi 09 juin 2025 au matin pour l'organisation de Mont Festival.

**Article 2** - Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché à la mairie et sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président de l'association GUIT & GUITAR

Fait à Mont le 26 mai 2025,  
Le Maire,

Envoyé en préfecture le 28/05/2025

Reçu en préfecture le 28/05/2025

Publié le

ID : 064-216403964-20250528-62\_2025-AR

S'LO



Jacques CLAVÉ